

FICHE PRATIQUE URBANISME N°4 RÉALISER UN ABRI DE JARDIN de moins de 20m²

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UN ABRI DE JARDIN (- de 20m²)

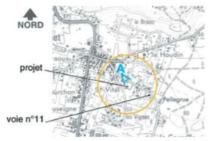
DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires - Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

UN FORMULAIRE
Cerfa n°13703*10

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation).



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES : Pour le terrain :

- · Son orientation,
- · Ses dimensions, les courbes de niveau,
- · Les bâtiments existants sur le terrain.

Pour votre projet de construction :

 Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale.

4 UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES:

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- · Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.

5 UN DOCUMENT GRAPHIQUE

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.





Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

6 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET:

Pour le terrain :

- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés,
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.



Contactez le service Urbanisme du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tél.: 02 51 63 58 53 – mail: urbanisme@paysdemortagne.fr

